

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE L'IMMOBILIER (CCNI)  
(Brochure JO n°3090)**

**Avenant n° 52 du 16 décembre 2011 complétant l'accord du 16 Décembre 2009 relatif à  
l'emploi des séniors et instaurant une prime au tutorat SENIOR**

Les partenaires sociaux conviennent :

**ARTICLE 1**

L'article 10.2.2. Valorisation de la fonction de tuteur est modifié comme suit :

« Occuper des fonctions de tuteur nécessite un investissement en temps et en énergie pour les tuteurs. Cet investissement doit être valorisé par la branche afin d'encourager les seniors à occuper des fonctions tutorales dans l'entreprise.

Les fonctions tutorales sont prises en compte dans l'évaluation professionnelle du salarié.

La branche remettra chaque année, dans les entreprises qui en font la demande, selon des conditions définies par l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications, une médaille d'honneur du tutorat.

Les partenaires sociaux conviennent qu'une prime mensuelle minimum dite « de tutorat » sera versée au salarié tuteur ayant mené une action de tutorat correspondant aux critères établis par la Section Paritaire Professionnelle (SPFP), soit 150€ brut au 1er Janvier 2011.

Le montant de la prime mensuelle sera éventuellement revue en cas d'évolution de l'aide tutorale du FPSPP.

Cette prime est versée mensuellement par l'employeur au salarié tuteur pendant la durée prévue au financement de cette aide par la branche et selon le rythme de versement effectué par l'OPCA de la branche à l'entreprise.

Au-delà de cette période, l'employeur reste libre de verser à l'intéressé lors d'accompagnements tutorés successifs une prime dont le montant et la périodicité seront cette fois déterminés selon son libre choix. »

**ARTICLE 2**

Les parties signataires conviennent de demander l'extension du présent avenant dans les meilleurs délais.

Fait à Paris, le 16 décembre 2011

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large signature on the left, the initials 'M', '14', and 'FD' on the right, and a signature at the bottom right.

**Les Organisations syndicales  
d'employeurs de la branche :**

- La Fédération des Entreprises Publiques Locales (FEPL),
- La Fédération Nationale des Agents Immobiliers (FNAIM),  
Philippe PREVEL
- La Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières (FSIF),  
Dorian KELBERG
- Le Syndicat National des Professionnels Immobiliers (SNPI),  
Alain DUFFOUX
- Le Syndicat National des Résidences de Tourisme (SNRT),  
Jean GAILLARD
- L'Union des Syndicats de l'Immobilier (UNIS),  
Danielle DUBRAC

**Les organisations syndicales  
représentatives des salariés de la  
branche :**

- La CFTC - CSFV,  
Yhaya EL SABAHY

- La CGC - SNUHAB,  
Alexandre TCHERNETZKY

- La Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière,  
Catherine SIMON PO RIVIÈRE DIDIER

- La Fédération des Personnels du Commerce, de la Distribution et des Services - CGT,

- La Fédération des Services CFDT,